



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE  
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-023-2019-06

PUBLIÉ LE 25 JUIN 2019

# Sommaire

## **Direction régionale des entreprises de la concurrence et de la consommation du travail et de l'emploi**

IDF-2019-06-21-003 - ARRETE PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES DE L'ETAT AUX AGENTS DE LA DIRECCTE D'ILE-DE-FRANCE (9 pages)

Page 3

IDF-2019-06-20-042 - Arrêté n° 2019-29 portant subdélégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (8 pages)

Page 13

## **Etablissement public foncier Ile de France**

IDF-2019-06-25-001 - Décision n° 2019-34 portant délégation de signature de l'Agent Comptable à Xavier BRIENT (1 page)

Page 22

IDF-2019-06-25-002 - Décision n° 2019-35 portant délégation de signature de l'Agent Comptable à Nathalie PORTE VIEIRA (1 page)

Page 24

IDF-2019-06-25-003 - Décision n° 2019-36 portant délégation de signature de l'Agent Comptable à Vanessa SERRADJI (1 page)

Page 26

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de  
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2019-06-21-003

ARRETE

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE  
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE  
DES RECETTES ET DEPENSES  
DE L'ETAT AUX AGENTS DE LA DIRECCTE  
D'ILE-DE-FRANCE



PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi  
d'Ile-de-France

## ARRETE

### **PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES DE L'ETAT AUX AGENTS DE LA DIRECCTE D'ILE-DE-FRANCE**

VU la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relatives aux lois de finances ;

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

VU le décret n°2018-803 du 24 septembre 2018 modifiant le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations ;

VU le décret du 14 juin 2017 nommant M. Michel CADOT, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

VU l'arrêté interministériel du 29 août 2016 nommant Mme Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France, à compter du 5 septembre 2016 ;

VU l'arrêté préfectoral IDF-2018-02-26-012 donnant délégation de signature à Mme Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire ;

VU l'arrêté interministériel du 03 décembre 2018 portant nomination de M. Didier CAROFF sur l'emploi de directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France, chargé des fonctions de responsable de l'unité départementale de Seine-et-Marne à compter du 15 décembre 2018 ;

VU la circulaire 2REC-15-3351 du 18 mars 2015 relative à la simplification des nomenclatures budgétaires ;

VU la décision du 29 octobre 2015 portant simplification de la nomenclature budgétaire de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) au sein du programme 134 « Développement des entreprises et du tourisme ».

## ARRETE

### Section 1 – Subdélégation de signature aux agents de l'Unité régionale

#### ARTICLE 1<sup>er</sup>

Mme Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région d'Île-de-France, donne subdélégation de signature à M. Jérôme BONHERBE, secrétaire général, M. Clément LE BRAS-THOMAS, secrétaire général adjoint, M. Jean-Paul MARANGI, chef du service budgétaire et financier, Mme Liliane JABOL, adjointe du chef du service budgétaire et financier, à l'effet de recevoir et de mettre à disposition les crédits des budgets opérationnels de programme suivants :

102 « Accès et retour à l'emploi »

103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi »

La subdélégation est consentie pour l'ensemble des titres budgétaires énoncés à l'article 2 du présent arrêté.

#### ARTICLE 2

Mme Corinne CHERUBINI, donne subdélégation de signature à :

- M. Jérôme BONHERBE, secrétaire général ;
- M. Dominique BONNAFOUS, chef du pôle C ;
- Mme Yasmina TAIEB, cheffe du pôle T par intérim ;
- M. Benjamin LEPERCHEY, chef du pôle 3<sup>E</sup>.

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, relatifs à la gestion des budgets opérationnels centraux et régionaux des programmes suivants :

102 « Accès et retour à l'emploi »

103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi »

111 « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail »

134 « Développement des entreprises et de l'emploi »

155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail »

159 « Expertise, information géographique et météorologie »

333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées - action 1 »

723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat »

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes.

Il est également accordé à M. Jérôme BONHERBE, secrétaire général, et à M. Clément LE BRAS-THOMAS, secrétaire général adjoint, à l'effet de signer, dans la limite des plafonds de dépenses qui ont été notifiés par le préfet de région d'Île de France, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, relatifs à la gestion du budget opérationnel régional :

333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées (action 2) »

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes  
Il est également accordé à M. Jean Paul MARANGI et Mme Liliane JABOL subdélégation pour procéder aux opérations budgétaires dans l'application informatique financière de l'Etat « CHORUS ». Cette habilitation recouvre les actes de mise à disposition des crédits et de saisie de la programmation dans la limite de l'arrêté préfectoral susvisé.



### **ARTICLE 3**

Mme Corinne CHERUBINI, donne subdélégation de signature à M. Benjamin LEPERCHEY, chef du pôle 3<sup>E</sup>, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, relatifs à la gestion des budgets opérationnels centraux des programmes du Fonds social européen suivants :

FSE00-03 : Objectif 3 (2000-2006)

FSE00-04 : Equal (2000-2006)

FSE00-06 : Objectif 2 (2000-2006) FSE00-01: Compétitivité régionale et emploi 2007-2013

FSE00-07 : Programme Emploi Inclusion en métropole 2014-2020

FSE00-08 : Initiative pour l'emploi des jeunes 2014-2020

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes.

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, et dans les limites de leur champ de compétence, à :

- M. Patrick GUYOT, chef du département Fonds social européen ;
- Mme Fabienne VAUGUET, adjointe au chef de département, cheffe du service Programmation et organismes intermédiaires ;
- Mme Johanna TAMBURINI, cheffe du service Projets régionaux ;
- M. Maxime NAWRACALA, adjoint à la cheffe du service Projets régionaux ;
- Mme Alexandra CHOL, cheffe du service Gestion financière et méthodes.

### **ARTICLE 4**

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, relatifs à la gestion des budgets opérationnels centraux et régionaux des programmes suivants :

102 « Accès et retour à l'emploi »

103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi »

111 « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail »

134 « Développement des entreprises et de l'emploi »

155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail »

159 « Expertise, information géographique et météorologie »

333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées action 1 et 2 »

723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat »

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes.

#### ***- Service études statistiques et évaluation***

➤ Mme Anne-Lise AUCOUTURIER, responsable du service étude, statistique, évaluation à l'effet de signer tous documents relevant de la compétence et des attributions du service étude, statistique et évaluation.

#### ***- Secrétariat général***

➤ M. Clément LE BRAS-THOMAS, secrétaire général adjoint ;  
à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions, pièces ou conventions dans l'ensemble du périmètre des missions du secrétariat général.

➤ M. Jean-Paul MARANGI chef du service budgétaire et financier ;  
➤ Mme Liliane JABOL adjointe au chef du service budgétaire et financier ;  
à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions, pièces ou conventions dans le périmètre du service budgétaire et financier.

➤ Mme Magali BELLEC, cheffe du service des moyens généraux ;  
➤ Mme Mikaela MANASSERO, adjointe à la cheffe du service des moyens généraux  
à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions, pièces ou conventions dans le périmètre du service des moyens généraux.

➤ M. Arnaud PLANEILLE, chef du service des ressources humaines ;  
à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions, pièces ou conventions dans le périmètre des ressources humaines, formation professionnelle et action sociale.

➤ Mme Sylvie NICOLAS, cheffe de l'unité GAPEEC ;  
à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions, pièces ou conventions dans le périmètre de la GAPEEC.

➤ Mme Evelyne LE GALL, responsable de la formation professionnelle,  
à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions, pièces ou conventions dans le périmètre de la formation professionnelle.

➤ M. Thierry LARTIGUE, chef de l'unité action sociale,  
à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions, pièces ou conventions dans le périmètre de l'action sociale.

➤ M. Yannick DURANT, chef du service des systèmes d'information ;

➤ M. Freddy FRANCOISE, adjoint au chef du service des systèmes d'information ;  
à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions, pièces ou conventions dans le périmètre des systèmes d'information.

➤ M. Jacky HAZIZA, secrétaire général de l'unité départementale de Paris ;

➤ Mme Marie-Hélène SOTTO-LAMY, secrétaire générale de l'unité départementale de Seine-et-Marne ;

➤ Mme Elisabeth JAULT, secrétaire générale de l'unité départementale des Yvelines ;

➤ Mme Emilia DUARTE-MARTINS, secrétaire générale de l'unité départementale de l'Essonne ;

➤ Mme Gwenaëlle BOISARD, secrétaire générale de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;

➤ Mme Katia DUPUY, secrétaire générale de l'unité départementale de Seine-Saint-Denis ;

➤ M. El-Farouk CHADOULI, secrétaire général de l'unité départementale du Val-de-Marne ;

➤ Mme Ludivine MOREAU, secrétaire générale de l'unité départementale du Val d'Oise ;  
à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions, pièces ou conventions dans le périmètre de leurs unités départementales respectives.

#### **- Pôle C**

➤ Mme Christine MILLER, cheffe du service pilotage général, M. Jean-Paul WUCHER ; chef du service des pratiques commerciales restrictives, M. Ronan PERROTTE, chef du service de la brigade interrégionale d'enquête concurrence et de la commande publique ;

➤ M. Philippe RICHARD, chef du service relations avec le public ;  
à l'effet de signer tous documents relevant de la compétence et des attributions de pôle C.

➤ Mme Nathalie CAUVIN, cheffe du service de la métrologie et M. Christian BELNY, responsable d'unité opérationnelle à l'effet de signer tous les actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes de l'Etat en matière de métrologie légale.

#### **- Pôle T**

➤ M. Sylvère DERNAULT, adjoint à la directrice du pôle T, chef du service santé et sécurité au travail ;

➤ Mme Catherine LAPEYRE, cheffe du service relations du travail ;  
à l'effet de signer tous documents relevant de la compétence et des attributions du pôle T.



**- Pôle 3<sup>E</sup>**

- M. Aymeric MORIN, chef du département des politiques de l'emploi ;
- Mme Magali BOUNAIX, adjointe au chef du département, cheffe de la mission d'appui transversal ;
- Mme Christine DIDIER, cheffe du service mutation de l'emploi et des compétences ;
- Mme Elisa BAILLON, cheffe du service insertion des jeunes et développement de la qualification des actifs ;
- M. Thomas GOUZENES, chef du département économique de l'Etat en région ;
- M. Matthieu HARDELIN, adjoint au chef du département économique de l'Etat en région ;

à l'effet de signer tous documents relevant de la compétence et des attributions de pôle 3<sup>E</sup>.

**ARTICLE 5**

Mme Corinne CHERUBINI donne subdélégation de signature à M. Jérôme BONHERBE et à M. Clément LE BRAS-THOMAS, à l'effet de signer toutes pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre des programmes budgétaires énoncés à l'article 2 du présent arrêté.

*Cette subdélégation de signature n'est pas donnée à M. Clément LE BRAS-THOMAS lorsque les dispositions de l'article 6 s'appliquent.*

**ARTICLE 6**

Mme Corinne CHERUBINI donne subdélégation de signature à M. Clément LE BRAS-THOMAS, secrétaire général adjoint, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions du « service gestionnaire » mentionné par le descriptif de système de gestion et de contrôle (DSGC) de la DIRECCTE d'Ile-de-France pour les opérations d'assistance technique (AT) relevant de l'autorité de gestion déléguée (AGD) (ligne budgétaire 0155 – CFSE – D075) du programme opérationnel national (PON) du Fonds social européen (FSE) 2014-2020 pour l'emploi et l'inclusion en métropole :

- les notifications d'avis rendus par le comité régional de programmation – Etat (CRP-E), après signature par le préfet du région du procès-verbal de ce comité.
- les décisions attributives de crédits d'assistance technique FSE au Département du FSE, « service bénéficiaire », fixant le montant accordé et les clauses contractuelles qui s'y rattachent ;

Ces délégations s'inscrivent dans le cadre de l'obligation de séparation fonctionnelle entre le « service bénéficiaire » et le « service gestionnaire » en application des règlements européens relatifs aux fonds européens structurels et d'investissement (FESI). Cette séparation fonctionnelle est décrite dans le DSGC précité, validé par l'autorité de gestion du programme national.

**ARTICLE 7**

Subdélégation de signature est donnée sous la forme d'une habilitation à valider dans l'application financière CHORUS, les opérations d'ordonnancement secondaire et les actes de gestion en qualité de service prescripteur pour les recettes et les dépenses de l'Etat, aux agents désignés ci-après :

**- Au titre des programmes visés à l'article 2**

;

- M. Jean-Paul MARANGI, chef du service budgétaire et financier ;
- Mme Liliane JABOL, adjointe du chef du service budgétaire et financier ;
- Mme Lydie BARTY, gestionnaire budgétaire et comptable ;
- Mme Géraldine CUGUEN, gestionnaire budgétaire et comptable ;
- Mme Jacqueline GRACCHUS, gestionnaire budgétaire et comptable ;
- M. Franck LIMARE, gestionnaire budgétaire et comptable ;
- M. Ali MAHMOUDI, gestionnaire budgétaire et comptable.



## - Au titre des programmes visés à l'article 3

- Mme Alexandra CHOL cheffe du service Gestion financières et méthodes ;
- Mme Nathalie EMIDOF, gestionnaire financier ;
- M. Guillaume SOULET, chargé de mission
- Mme Imen TOUIHRI JLIZI, gestionnaire financier ;
- M. Yannick YAO, chargé de mission responsable de la gestion financière ;

### **ARTICLE 8**

Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-Paul MARANGI, chef du service budgétaire et financier, en tant que responsable régional d'inventaire pour tous les actes liés aux opérations d'inventaire comptable.

## **Section 2 – Subdélégation de signature aux agents des Unités départementales**

### **ARTICLE 9**

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et sous réserve des dispositions de l'article 5, tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, relatifs à la gestion des budgets opérationnels centraux et régionaux, **BOP 102, 103, 111, 159** à :

- Mme Patricia BOILLAUD, responsable de l'unité départementale de PARIS par intérim et responsable de l'unité départementale des HAUTS-DE-SEINE ;
- M. Didier CAROFF, responsable de l'unité départementale de SEINE-ET-MARNE ;
- Mme Catherine PERNETTE, responsable de l'unité départementale des YVELINES ;
- M. Philippe COUPARD, responsable de l'unité départementale de l'ESSONNE ;
- M. Eloy DORADO, responsable de l'unité départementale de SEINE-SAINT-DENIS ;
- M. Didier TILLET, responsable de l'unité départementale du VAL DE MARNE ;
- M. Vincent RUPRICH, responsable de l'unité départementale du VAL D'OISE.

### **ARTICLE 10**

#### **Unité départementale de Paris**

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 9 et de leur champ de compétence, à :

- M. François CHAUMETTE, directeur de l'emploi et du développement économique (à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019) ;
- Mme Corinne ROUXEL, adjointe au directeur de l'emploi et du développement économique ;
- Mme Isabelle CHABBERT, adjointe au directeur de l'emploi et du développement économique ;
- M. Patrice PEYTAVIN, directeur des relations et services du travail ;
- Mme Christelle CHAMBARLHAC, adjointe au directeur des relations et services du travail.

#### **Unité départementale de Seine et Marne**

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 9 et de leur champ de compétence, à :

- Mme Isabelle VIOT-BICHON, responsable du pôle 3<sup>E</sup> ;
- M. Olivier GAUTUN, adjoint au responsable du pôle 3<sup>E</sup> ;
- Mme Valérie BRUNETEAU, chef du service modernisation et restructuration des entreprises ;
- M. Bruno ESCALERE, responsable du pôle T ;
- M. Stéphane ROUXEL, adjoint au responsable du pôle T.

### **Unité départementale des Yvelines**

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 9 et de leur champ de compétence, à :

- M. Didier LACHAUD, responsable du pôle 3<sup>E</sup> ;
- Mme Clémence TALAYA-BIOTEAU, responsable du service accompagnement dans l'emploi, insertion des publics en difficulté.
- M. Pascal MARCOUX, responsable du pôle T.

### **Unité départementale de l'Essonne**

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 9 et de leur champ de compétence, à :

- M. Christian BENAS, responsable du pôle 3<sup>E</sup> ;
- Mme Brigitte MARCHIONI, adjointe au responsable du pôle T.

### **Unité départementale des Hauts-de-Seine**

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 9 et de leur champ de compétence, à :

- Mme Claudine SANFAUTE, responsable du pôle 3<sup>E</sup> ;
- M. Olivier JUVIN, responsable du département mutations économiques et développement des compétences ;
- Mme Nathalie LASMARRIGUES, responsable du département insertion professionnelle ;
- Mme Pascale BLONDY, responsable du département économie et territoires ;
- Mme Deborah GILBERT, responsable du département accès à l'emploi ;
- M. Jérôme SAJOT, responsable du pôle T.

### **Unité départementale de Seine-Saint-Denis**

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 9 et de leur champ de compétence, à :

- M. Eric BERTAZZON, responsable du pôle T.

### **Unité départementale du Val-de-Marne**

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 9 et de leur champ de compétence, à :

- M. Nicolas REMEUR, responsable du pôle 3<sup>E</sup> ;
- Mme Virginie RUE, responsable adjointe du pôle 3<sup>E</sup> ;
- M. Eric JANY, responsable du pôle T ;
- Mme Sandra ENSELLEM, responsable adjointe du pôle T ;

### **Unité départementale du Val d'Oise**

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 9 et de leur champ de compétence, à :

- Mme Véronique GUILLON, adjointe de la responsable du pôle 3<sup>E</sup> ;
- Mme Nadia EL QADI, responsable du service mutations de l'emploi et des compétences ;
- Mme Pascale BOUËTTE, responsable du pôle T.



## Section 3 – Subdélégation de signature pour le remboursement des frais de déplacement

### ARTICLE 11

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider tout ordre de mission et état de frais dans l'application CHORUS DT à :

#### **Pour l'ensemble des agents de la DIRECCTE d'Île-de-France**

- M. Clément LE BRAS-THOMAS, secrétaire général adjoint ;
- Mme Magali BELLEC, cheffe du service des moyens généraux ;
- Mme Mikaela MANASSERO, adjointe à la cheffe du service des moyens généraux ;

#### **Pour l'unité départementale de Paris**

- M. Jacky HAZIZA, secrétaire général de l'unité départementale de Paris ;
- Mme Anne-Catherine BISOT, responsable des ressources humaines ;
- Mme Sylviane DUNAJSKA, responsable du bureau gestion des moyens ;
- M. Eric BEAULIEU, adjoint au responsable du bureau gestion des moyens.

#### **Pour l'unité départementale de Seine-et-Marne**

- M. Didier CAROFF, responsable de l'unité départementale ;
- Mme Marie-Hélène SOTTO-LAMY, secrétaire générale de l'unité départementale de Seine-et-Marne ;
- Mme Isabelle VIOT-BICHON, responsable du pôle 3<sup>E</sup> ;
- Mme Ginette JOUANNAULT, responsable RH et moyens généraux.

#### **Pour l'unité départementale des Yvelines**

- Mme Elisabeth JAULT, secrétaire générale de l'unité départementale des Yvelines ;
- Mme Stéphanie ARNAL, responsable RH ;
- Mme Isabelle AMIEL, gestionnaire à la cellule financière.

#### **Pour l'unité départementale de l'Essonne**

- M. Philippe COUPARD, responsable de l'unité départementale ;
- Mme Emilia DUARTE-MARTINS, secrétaire générale de l'unité départementale de l'Essonne.

#### **Pour l'unité départementale des Hauts-de-Seine**

- Mme Gwenaëlle BOISARD, secrétaire générale de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- Mme Claudine MEHENNAOUI, adjointe à la responsable du service des moyens généraux/logistique.

#### **Pour l'unité départementale de Seine-Saint-Denis**

- Mme Katia DUPUY, secrétaire générale de l'unité départementale de Seine-Saint-Denis ;
- M. Olivier RAIMBAUD, responsable ressources humaines et finances ;
- Mme Catherine CORVO, gestionnaire à la cellule financière.

#### **Pour l'unité départementale du Val-de-Marne**

- M. Didier TILLET, responsable de l'unité départementale ;
- M. El-Farouk CHADOULI, secrétaire général de l'unité départementale du Val-de-Marne ;



- M. Eric JANY, responsable du pôle T ;
- M. Nicolas REMEUR, responsable du pôle 3<sup>E</sup> ;
- Mme Sandra EMSELLEM, adjointe au responsable du pôle T ;
- Mme Virginie RUE, responsable adjointe du pôle 3<sup>E</sup> ;
- Mme Valérie SERRAZ, gestionnaire à la cellule financière ;
- M. Daniel DREAN, gestionnaire à la cellule financière.

#### **Pour l'unité départementale du Val d'Oise**

- M. Vincent RUPRICH, responsable de l'unité départementale ;
- Mme Ludivine MOREAU, secrétaire générale de l'unité départementale du Val-d'Oise ;
- Mme Pascale BOUËTTE, responsable du pôle T ;
- Mme Véronique GUILLON, adjointe à la responsable du pôle 3<sup>E</sup> ;
- M. Vincent LEFEBVRE, adjoint à la responsable du pôle T ;
- M. Philippe VONG A LAU, gestionnaire des achats.

#### **ARTICLE 12**

Un exemplaire du présent arrêté et les spécimens de signature des subdélégués sont adressés au comptable assignataire de la région d'Île-de-France.

#### **ARTICLE 13**

L'arrêté *IDF-2018-12-12-001* portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est abrogé.

#### **ARTICLE 14**

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France, et les subdélégués désignés, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le : **21 JUIN 2019**

La directrice régionale



Corinne CHERUBINI

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de  
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2019-06-20-042

Arrêté n° 2019-29

portant subdélégation de signature de Madame Corinne

**CHERUBINI**

directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de

la consommation,

du travail et de l'emploi d'Ile-de-France

PRÉFET DU VAL D'OISE

La direction régionale des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail, et de l'emploi

**Arrêté n° 2019-29**  
portant subdélégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI  
directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi d'Ile-de-France

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi;

**Vu** le décret n° 2010 - 687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'état dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

**Vu** le décret du 29 mai 2019, nommant M. Amaury de SAINT-QUENTIN, en qualité de Préfet du Val d'Oise à compter du 17 juin 2019 ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 29 août 2016 nommant Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 5 septembre 2016 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 19-062 du 17 juin 2019 par lequel le Préfet du Val d'Oise délègue sa signature à Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France,

**Vu** l'arrêté interministériel en date du 21 novembre 2016, nommant Monsieur Vincent RUPRICH-ROBERT, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise.



## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup>

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Vincent RUPRICH-ROBERT, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val d'Oise, à l'effet de signer les décisions, actes administratifs et correspondances concernant les attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de la région Île-de-France dans les domaines suivants relevant de la compétence du préfet du Val d'Oise :

	Nature du pouvoir	Référence réglementaire
<b>Salaires &amp; conseillers des salariés</b>	Etablissement du tableau des temps nécessaires à l'exécution des travaux des travailleurs à domicile	article L7422-2 CT
	Fixation du salaire horaire minimum et des frais d'atelier ou accessoires des travailleurs à domicile	articles L7422-6 et L7422-11 CT
	Fixation de la valeur des avantages et prestations en nature entrant dans le calcul de l'indemnité de congés payés	article L3141-23 CT
	Décisions relatives au remboursement à l'employeur de l'allocation complémentaire servie aux salariés bénéficiant de la rémunération mensuelle minimale	articles L3232-7 et 8, R3232-3 et 4 CT
	Décisions relatives au paiement direct aux salariés de l'allocation complémentaire servie aux salariés bénéficiant de la rémunération mensuelle minimale	articles L3232-7 et 8, R3232-6 CT
	Arrêté fixant la liste des conseillers des salariés	Articles D1232-4 et 5 CT
	Décisions en matière de remboursement des frais de déplacement (réels ou forfaitaires) exposés par les conseillers du salarié	articles D1232-7 et 8 CT
	Décisions en matière de remboursement aux employeurs des salaires maintenus aux conseillers du salarié pour l'exercice de leur mission.	article L1232-11 CT
	Agrément des contrôleurs des caisses de congés payés	article D3141-11 CT

	<b>Nature du pouvoir</b>	<b>Référence réglementaire</b>
<b>Jeunes de moins de 18 ans</b>	Délivrance, renouvellement, suspension, retrait de l'agrément des cafés et brasseries pour employer ou recevoir en stage des jeunes de 16 à 18 ans suivant une formation en alternance	article L4153-6, R4153-8 et R4153-12 du CT
<b>Hébergement collectif</b>	Accusé de réception de la déclaration par un employeur de l'affectation d'un local à l'hébergement, mises en demeures et décision de fermeture concernant ce local	articles 1, 5, 6 et 7 de la loi n° 73-548 du 27 juin 1973 sur l'hébergement collectif
<b>Conciliation</b>	Procédure de conciliation	articles L2522-4 et R2522-1 à R2522-21 du CT
<b>CISSCT</b>	Mise en place d'un CISSCT dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques (décision de mise en place, invitation des membres)	articles L4524-1 et R4524-1 à 9 CT
<b>Apprentissage alternance</b>	Décision d'opposition à l'engagement d'apprentis et à la poursuite des contrats en cours	articles L6223-1 et L6225-1 à L6225-3, R6223-16 et R6225-4 à 6225-8 CT
<b>Main d'œuvre étrangère</b>	Autorisations de travail	articles L5221-2 et L5221-5 CT
	Visa de la convention de stage d'un étranger	articles R313-10-1 à R313-10-4 du CEDESA
	<b>Nature du pouvoir</b>	<b>Référence réglementaire</b>
<b>Placement au pair</b>	Autorisation de placement au pair de stagiaires "aides familiales"	accord européen du 24/11/1969 décret 71-797 du 20/09/1971
<b>Aide aux salariés placés en activité partielle</b>	Attribution de l'allocation d'activité partielle	articles L5122-1, R5122-1 à R5122-19 CT
	Accord préalable d'autorisation d'activité partielle	articles L5122-1, R5122-2 à R5122-4 CT
<b>Emploi</b>	Convention conclue avec des entreprises de – de 300 salariés pour faire procéder à étude de situation en terme d'égalité professionnelle	article R1143-1 CT D1143-2 et suivants du CT
	Conventions FNE, notamment: d'allocation temporaire dégressive, d'allocation spéciale, de congé de conversion, de cellule de reclassement, de formation et d'adaptation, cessation d'activité de certains travailleurs salariés	articles L5111-1 à 3, L5123-1 à 4, L1233-1-3-4, R5112-11, et L 5124-1, R5123-3 et R5111-1 et 2, circulaires DGEFP 2004-004 du 30/06/04 et 2008-09 du 19/06/08, R 5123-1 à 41
	Décision d'agrément des accords et conventions d'aide à l'adaptation des salariés aux évolutions de l'emploi	articles L5121-3 et 5 et R5121-14 à 18

**Emploi**

Convention d'appui à l'élaboration d'un plan de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences pour préparer les entreprises à la GPEC	articles L5121-3, D5121-4 R5121-14 et 15 du CT
Convention d'engagement de développement de l'emploi et des compétences	articles L5121-1, L5121-2, D.5121-1 à D5121-3
Décisions d'opposition à la qualification d'emplois menacés prévue aux articles L2242-16 et 2242-17CT	articles L2242-16 et 17 ; D2241-3 et D2241-4 CT
Dispositif «Nouvel Accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise»(NACRE).	Articles L5141-2 à L5141-6, R5141-1 à R5141-34 du CT, circulaire DGEFP 2008-09 du 19/06/08
Décisions d'admission, de renouvellement, de suspension ou de sortie relative à la garantie jeunes	Décret n° 2013-880 du 01/10/2013
Agrément de reconnaissance de la qualité de société coopérative ouvrière et de production (SCOP)	Loi n° 47-1775 du 19/09/47, loi 78-763 du 19/07/78, loi n° 92-643 du 13/07/92, décret n° 87-276 du 16/04/87, décret du 10/02/02, circulaire LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014
Agrément des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC)	décret n° 2002-241 du 21 février 2002
Dispositifs locaux d'accompagnement	circulaires DGEFP 2002-53 du 10/12/02 et 2003-04 du 04/03/03 ; décret 2016-1103 du 1/09/2016
Convention de promotion de l'emploi	Circulaire DGEFP n° 97-08- du 25/04/1997



	<b>Nature du pouvoir</b>	<b>Référence réglementaire</b>
<b>Emploi</b>	Attribution, extension, renouvellement, retrait d'agrément d'une association ou d'une entreprise de services à la personne	articles L7232-1 et suivants CT ; D 31266-1 du CASF
	Conventions relatives à l'insertion par l'activité économique	articles R5132-1 à 6 ; D 5132-10-1, R5132-10-6 à R5132-10-11, D5132-26, R 5132-27 à R5131-43, R5132-44 à 47 du CT. Instruction DGEFP n° 2014-2 du 2 février 2014
	Attribution, extension, renouvellement et retrait des agréments « ESUS »	articles L3332-17-1 et R3332-21-3 du CT
<b>Garanties de ressources des travailleurs privés d'emploi</b>	Exclusion ou réduction temporaire ou définitive du revenu de remplacement	articles L5426-2 à L5426-9 du CT
<b>Formation professionnelle et certification</b>	Remboursement des rémunérations perçues par les stagiaires AFPA abandonnant, sans motif valable, leur stage de formation	articles R6341-45 à R6341-48 CT
	Détermination du montant des rémunérations dues aux stagiaires de la formation professionnelle	article R 63-41-37 du CT
	Détermination du montant des frais de transport à rembourser aux stagiaires	articles R6341-49 à R6341-53 du CT, article 5 du décret n° 88-368 du 15/04/88 modifié par le décret n° 89-46 du 26/01/89, arrêté du 10/04/89.
<b>Obligation d'emploi des Travailleurs en situation de handicap</b>	Sanction administrative pour non respect de l'obligation d'emploi	articles L5212-12 CT et R5212-31 CT
	Obligation d'emploi et versement d'une contribution annuelle	articles R.5212-1 à R.5212-11 et R.5212-19 à R.5212-31 du CT
	Agrément des accords de groupe, d'entreprise ou d'établissement en faveur des travailleurs en situation de handicap	articles L5212-8 et R5212-12 - 15 CT
<b>Travailleurs en situation de handicap</b>	Subvention d'installation d'un travailleur en situation de handicap	articles R5213-52, D5213-54 à D5213-61 CT
	Aides financières en faveur de l'insertion en milieu ordinaire de travail des travailleurs en situation de handicap	articles L5213-10 et R5213-32 à R5213-38 CT
	Aide aux postes des entreprises adaptées	articles R5213 à 76 du CT

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Vincent RUPRICH-ROBERT, la subdélégation de signature sera exercée par :

- -Mme Isabelle FAGOT, Directrice adjointe du travail, Responsable d'Unité de contrôle
  - Mme Pascale BOUËTTÉ, Directrice du travail, Responsable du Pôle de la Politique du travail
  - Mme Ludivine MOREAU, Attachée d'administration de l'Etat hors classe, secrétaire générale
  - Mme Nadia EL-QADI, Directrice adjointe du travail, Responsable du Service Mutations de l'emploi et des compétences
  - Mme Véronique GUILLON, Attachée principale d'Administration de l'Etat, Adjointe à la responsable du pôle 3E
  - Mme Elsa HOUPIN, Directrice adjointe du travail, Responsable d'Unité de contrôle
- 
- M. Vincent LEFEBVRE, Directeur adjoint du travail, Pôle de la Politique du travail
  - Mme Lolita REINA RICO, Directrice adjointe du travail, Responsable d'Unité de contrôle à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017
  - Mme Corinne LECHEVIN, Attachée principale d'Administration de l'Etat, Responsable du service accès et retour à l'emploi
  - Mme Rose-Anna COLLURA, Inspectrice du travail, pour la Main d'Œuvre Étrangère
  - Mme Sonia MAHE, Inspectrice du travail, pour les Services à la personne

## Article 3

Subdélégation de signature est donnée à M. Dominique BONNAFOUS, directeur régional adjoint, chef du Pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie (Pôle C), et à Mme Nathalie CAUVIN, chef du service métrologie, et à M. Christian BELNY, chef de l'unité opérationnelle, à l'effet de signer, les décisions, actes administratifs et correspondances concernant les attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de la région Ile-de-France dans les domaines suivants relevant de la compétence du préfet du Val d'Oise :

	Nature du pouvoir	Référence réglementaire
<b>Métrologie légale</b>	attribution, suspension ou retrait de marque d'identification aux fabricants, réparateurs et installateurs d'instruments de mesure et aux organismes agréés	décret 2001-387 du 03/05/01 article 37 et arrêté du 31/12/01 article 45
	approbation, suspension ou retrait d'approbation des systèmes d'assurance de la qualité des fabricants, réparateurs et installateurs des instruments de mesure(en cas d'absence d'organisme désigné)	articles 18 et 23 décret 2001-387 du 03/05/01
	injonctions aux installateurs d'instruments de mesure	article 26 décret 2001-387 du 03/05/01
<b>Métrologie légale</b>	délivrance, suspension ou retrait d'agrément, mise en demeure des organismes agréés	article 37 du décret 2001-387 du 03/05/01, article 43 arrêté du 31/12/01, arrêtés du 01/10/81 et du 07/07/04
	dérogations aux dispositions réglementaires normalement applicables aux instruments de mesure	article 41 décret 2007-0387 du 03/05/01
	aménagement ou retrait des dispenses de vérification périodique et de vérification après réparation ou modification accordées aux détenteurs d'instruments de mesure	article 62,3 arrêté du 31/12/01
	aménagements aux dispositions de vérification de moyens d'essais	article 5 décret du 03/05/01 et article 3 arrêté du 31/12/01

#### **Article 4**

Sont exclus de la délégation consentie aux articles 1 et 3 du présent arrêté :

- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;
- les mémoires en défense présentés au nom de l'Etat à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives et nés de l'activité de l'unité territoriale du Val d'Oise de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, sauf en ce qui concerne les compétences propres exercées par le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi en matière d'accompagnement des restructurations d'entreprises et d'inspection de la législation du travail, de mesures de police administrative prises en application du code du commerce et du code de la consommation par les agents de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, sous son autorité et de sanctions administratives prononcées en application des mêmes codes et en matière de

métrologie légale, ainsi que dans les cas de procédures d'urgence prévues au livre V du code de justice administrative ;

- les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et départementaux, les présidents des associations de maires et les maires. Par ailleurs, une copie de toutes correspondances avec les autres élus ainsi que celles concernant le contrôle de légalité et les mémoires produits dans le cadre des procédures d'urgence susmentionnées, sera adressée en même temps au préfet du Val d'Oise ;
- les notifications d'assujettissement à l'obligation d'une convention de revitalisation.

### **Article 5**

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet du Val d'Oise.

### **Article 6**


L'arrêté n° 2017-136 du 2 octobre 2017 est abrogé.

### **Article 7**

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région et de la préfecture du département du Val d'Oise.

Fait à Aubervilliers, 20 juin 2019

Pour le préfet et par délégation,  
La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France



Corinne CHERUBINI



Etablissement public foncier Ile de France

IDF-2019-06-25-001

Décision n° 2019-34 portant délégation de signature de  
l'Agent Comptable à Xavier BRIENT

**Décision n° 2019-34**  
**DELEGATION DE SIGNATURE DE L'AGENT COMPTABLE**

---

**L'Agent comptable,**

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines et modifiant le décret n°2006-1140,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région d'Ile-de-France n° IDF-2017-08-16-004 du 16 août 2017 portant nomination de Monsieur Tossim ASSIH, Agent comptable de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.

**Décide :**

**Article 1 :** A titre permanent d'accorder une délégation générale de signature à Monsieur Xavier BRIENT, adjoint de l'agent comptable, à l'effet de signer les actes jusqu'à 10 000 000€ et les documents relatifs à la gestion comptable et aux affaires qui s'y rattachent.

**Article 2 :** A titre spécial, sous la condition de mon absence, d'accorder une délégation générale de signature à Monsieur Xavier BRIENT sans limite de montant.

Fait à Paris, le 25/06/2019

  
L'Agent comptable,  
**Tossim ASSIH**

Etablissement public foncier Ile de France

IDF-2019-06-25-002

Décision n° 2019-35 portant délégation de signature de  
l'Agent Comptable à Nathalie PORTE VIEIRA

**Décision n° 2019-35**  
**DELEGATION DE SIGNATURE DE L'AGENT COMPTABLE**

---

**L'Agent comptable,**

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines et modifiant le décret n°2006-1140,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région d'Ile-de-France n° IDF-2017-08-16-004 du 16 août 2017 portant nomination de Monsieur Tossim ASSIH, Agent comptable de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.

**Décide :**

**Article 1 :** A titre permanent d'accorder une délégation générale de signature à Madame Nathalie PORTE-VIEIRA, fondée de pouvoir principal, à l'effet de signer les actes jusqu'à 10 000 000€ et les documents relatifs à la gestion comptable et aux affaires qui s'y rattachent.

**Article 2 :** A titre spécial, sous la condition de mon absence et de celle de M. Xavier BRIENT d'accorder une délégation générale de signature à Madame Nathalie PORTE-VIEIRA, sans limite de montant.

Fait à Paris, le 25/08/2019

  
L'Agent comptable,  
Tossim ASSIH



Etablissement public foncier Ile de France

IDF-2019-06-25-003

Décision n° 2019-36 portant délégation de signature de  
l'Agent Comptable à Vanessa SERRADJI

**Décision n° 2019-36**  
**DELEGATION DE SIGNATURE DE L'AGENT COMPTABLE**

---

**L'Agent comptable,**

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines et modifiant le décret n°2006-1140,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région d'Ile-de-France n° IDF-2017-08-16-004 du 16 août 2017 portant nomination de Monsieur Tossim ASSIH, Agent comptable de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.

**Décide :**

A titre spécial, sous la triple condition de mon absence, celles de Madame PORTE VIEIRA et Monsieur Xavier BRIENT d'accorder une délégation générale de signature à Mme Vanessa SERRADJI, comptable, à l'effet de signer les actes jusqu'à 1 000 000€ et de documents relatifs à la gestion comptable et aux affaires qui s'y rattachent.

Fait à Paris, le 25/08/2019

  
L'Agent comptable,  
Tossim ASSIH